

Je choisis



CAP n°8

Adjointes administratives et techniques

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE?

UNE ALLIANCE DE SYNDICATS DYNAMIQUES ET CONSTRUCTIFS



Notre liste est le fruit d'une volonté d'union des forces de nos trois syndicats implantés au sein du Ministère de la Justice depuis de nombreuses années. Forts de nos spécificités, nous avons décidé de nous rassembler pour porter les valeurs qui nous sont chères : **la défense de nos statuts**, la promotion d'**une rémunération juste** et **l'amélioration de nos conditions de travail**, dans un esprit constructif mais toujours combatif.

Nous considérons qu'il est indispensable que les compétences, l'expérience et le savoir-faire qui sont les atouts des femmes et des hommes de cette institution soient enfin reconnus.

DES SYNDICATS FORTS D'UN ANCRAGE NATIONAL

Le syndicat **Justice CGC** est affilié à la Fédération des services publics de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), qui assure sa représentation dans les instances nationales telles que le conseil commun de la Fonction publique (instance générale du dialogue social) et le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat (consulté sur tous les projets de texte modifiant les statuts des fonctionnaires).

La **CFTC SLJ** est affiliée à la CFTC FAE, de ce fait, elle est représentative au niveau du conseil commun de la Fonction publique. Par ailleurs, par son affiliation à la CFTC, créée en 1919, la CFTC SLJ dispose d'administrateurs au sein de la CAF, la caisse d'assurance maladie (CPAM), à pôle emploi, au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH), à la commission logement... Autant de relais pour soutenir vos dossiers et vos demandes.

QUEL EST L'ENJEU DE VOTRE VOTE?



Les CAP sont obligatoirement consultées, à l'initiative de l'Administration, sur les projets de décision individuelle notamment :

- Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire, après trois refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité, licenciement pour insuffisance professionnelle ou suite au refus du ou des postes proposés en vue d'une reprise de fonctions à la fin d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée
- Refus pour la deuxième fois d'une demande de formation continue ou d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service

Une CAP peut être consultée à votre demande sur les projets de décision individuelle notamment :

- Refus d'une démission, d'une disponibilité, d'un temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
- Refus des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue
- Demande de révision du compte-rendu d'un entretien professionnel annuel
- Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- Refus d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

Les CAP sont également consultées, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2ème, 3ème et 4ème groupes.

NOTRE PROGRAMME

L'administration doit tenir compte de la richesse de ses effectifs pour construire la Justice de demain et doit offrir de réelles opportunités de carrières enrichissantes et évolutives. Nous revendiquons une réforme globale pour une revalorisation des missions et des fonctions de l'ensemble des agents, en adéquation avec la montée en compétences et en responsabilités. Nous exigeons surtout une revalorisation des grilles indiciaires et un régime indiciaire plus juste. Un recrutement massif d'adjoints administratifs et techniques doit également être une priorité.

Réforme après réforme, les personnels administratifs et techniques demeurent les grands oubliés du ministère de la justice !

Nous revendiquons pour les **adjoints administratifs** qu'ils puissent être très largement requalifiés en catégorie B car nombreux sont ceux qui en exercent déjà en réalité les fonctions. Pour les AA de la DSJ qui font fonction de greffiers nous exigeons à minima leur intégration au groupe 1 du RIFSEEP. Pour les **adjoints administratifs** de l'administration pénitentiaire, nous revendiquons un passage d'échelon tous les 2 ans, une PSS 29%, la fin de la division par deux de l'IFSE. S'agissant des **adjoints techniques** de l'administration pénitentiaire, une réflexion sur les missions et sur l'évolution des grilles indiciaires doit être engagée. Aucun adjoint technique quelque soit sa direction ne doit être écarté du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), dispositif censé reconnaître la valeur professionnelle.

A la **DSJ**, on constate que les **adjoints techniques** sont dépossédés de leurs missions et relégués à des tâches administratives, certains d'entre eux finissent même par demander leur intégration dans le corps des adjoints administratifs. Les adjoints techniques n'ont aucune perspective de carrière car ils ne peuvent espérer une évolution dans la catégorie B. **Nous revendiquons la fusion de l'actuel corps commun avec celui de la pénitentiaire**, pour permettre à tous un débouché en catégorie B et A. Cette fusion offrira enfin de réelles opportunités de carrière.

Pour les **conducteurs automobiles**, ceux-ci ne doivent pas effectuer de tâches ne relevant pas de leur statut initial et ils doivent être indemnisés de l'intégralité de leurs heures supplémentaires.

On constate que les agents les moins rémunérés sont ceux qui ont bénéficié des plus faibles revalorisations! Nous revendiquons pour eux une **refonte des grilles indiciaires pour décoller du SMIC** et retrouver une cohérence dans l'évolution statutaire et indemnitaire.

L'institution ne fonctionnerait pas sans les agents, l'administration doit donc enfin reconnaître leur investissement à leur juste valeur.

Il faut également que puisse être garantie l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et que la lutte contre toutes les formes de discriminations soit une priorité.



ÊTRE MIEUX FORMÉ

Créer des formations d'adaptation à l'emploi en cas de changement de fonction

Recentrer les formations sur site pour encourager les collègues à se former

Augmenter l'offre générale de formation par l'augmentation des budgets

Accompagner les collègues dans l'utilisation des logiciels et supprimer ceux qui sont inadaptés ou inutiles

CONCILIER VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE



Favoriser le développement du télétravail

Appliquer le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail

Instaurer de nouvelles autorisations d'absence pour l'accompagnement à des soins médicaux, l'acclimatation des enfants à la crèche...

Sécuriser les postes occupés par des femmes enceintes

ENCOURAGER LA MOBILITÉ



Faciliter l'installation

Dans certaines zones, nos collègues n'arrivent pas à se loger décemment ni à concilier leur vie personnelle et professionnelle. Nous voulons que le budget relatif au logement pour les fonctionnaires de ce ministère soit doublé. Des dispositifs de garde d'enfants doivent être développés. Un accompagnement à la mobilité du conjoint doit être mis en place.

Rendre la mobilité attractive

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé à la mobilité pour les collègues dans les départements à faible attractivité

Versement de primes lors de chaque mobilité

Suppression de la durée minimale d'affectation prévue par les lignes directrices de gestion



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP n°8

Adjoint administratifs et techniques

Je choisis

VOS CANDIDATS

1	MME	DELBECQ	CAROLE	SPIP BETHUNE	AA
2	M.	COQUELET	RAPHAEL	DTPJJ 76/27	AT
3	MME	COLOMBINE	MARIE-FRANCE	SPIP GUYANE	AA
4	MME	LICINI	SANDRINE	CA AIX-EN-PROVENCE	AA
5	MME	NIVAN	MARIE-ANDREE	MA VILLEPINTE	AA
6	MME	ALIN	ANNAELLE	TJ BOBIGNY	AA
7	MME	MASTIN	MARJORIE	CP ANNOEULLIN	AA
8	M.	NADAL	MARC	CA AIX-EN-PROVENCE	AT
9	M.	MARCIANO	ANTHONY	TJ MARSEILLE	AT
10	MME	ALLORY	PIERRETTE	DTPJJ 76/27	AA
11	MME	ALEXIA	VIVIANE	MA VILLEPINTE	AA
12	M.	NGOMANGA	EDOUARD	TJ PARIS	AA
13	MME	HAEYAERT	ANNE-GAËLLE	CP LILLE-LOOS-SEQUEDIN	AA
14	MME	BOHANNE	AURELIE	MA NANTERRE	AA
15	MME	CROIX	ELISABETH	CA AIX-EN-PROVENCE	AA
16	MME	DESVARIEUX	RAYMONDE	MA VILLEPINTE	AA

Vos représentants seront chargés d'examiner les questions collectives de travail ayant un impact fort sur votre vie professionnelle. Il est donc important de nous apporter une large majorité afin de porter un projet ambitieux de défense de vos intérêts.



secretariat@cftc-slj.fr



06.61.18.34.80 / 07.49.08.34.49